

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONDITIONS DE RÉSERVATION

Événement organisé par Line Dance Attitude 24 • Centre Culturel Jean Fourloubey, 24140 Villamblard
• Samedi 27 février 2027.

01 | Réservation et validation du billet

Chaque participant doit transmettre un bulletin individuel dûment rempli, accompagné de son règlement. Les réservations sont traitées dans leur ordre d'arrivée et ne sont confirmées que par courriel, après réception du bulletin et du paiement.

Adresse d'envoi : Mme Caceres Lopez Karolyna, 87 avenue Pasteur, 24100 Bergerac. Contact : 07 79 80 30 35 (HR) ou linedanceattitude24@gmail.com.

02 | Tarif et modalités de paiement

Journée complète : 50 € (café/thé de bienvenue, ateliers de la journée, apéritif et soirée bal).

Paiement par chèque à l'ordre de Line Dance Attitude 24 ou LDA24. Les chèques sont encaissés à réception, sauf demande d'encaissement différé : noter alors la date souhaitée au dos du chèque. Dernière date d'encaissement prévue : 15 décembre 2026.

Paiement par virement bancaire : demander l'IBAN par courriel et indiquer en référence « Février 2027 » suivi de votre nom. Le bulletin doit également être envoyé par courriel.

Paiement en espèces uniquement pour les adhérents LDA 24, au plus tard le 15 décembre 2026.

03 | Participants et déroulement

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal. L'organisateur peut modifier le déroulement des ateliers si les circonstances l'exigent.

Pendant les ateliers, chaque participant s'engage à respecter les intervenants, les bénévoles, les organisateurs et les autres danseurs. Les téléphones doivent être réglés sur silencieux pendant les cours.

04 | Assurance et responsabilité

Le règlement initial prévoit que la responsabilité de LDA 24 ne peut être engagée en dehors des heures de stage, ni pour les préjudices matériels ou corporels causés ou subis pendant les ateliers. Cette clause est à faire vérifier au regard des obligations légales et des assurances de l'association.

L'accès aux espaces réservés à l'événement est limité aux personnes inscrites et autorisées.

05 | Annulations, remboursements et cession de place

Selon les conditions prévues par l'organisateur, toute réservation est définitive et non remboursable en cas d'annulation du participant, sous réserve des droits applicables. Le règlement initial mentionne une exception en cas de décret ou restriction sanitaire gouvernementale empêchant la tenue de l'événement, annoncé au moins 30 jours avant.

Un participant peut proposer de céder sa place à une autre personne, à condition de signaler le changement à l'organisateur. LDA 24 n'assure pas la revente des places.

06 | Photos et vidéos - droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées au cours de l'événement. Le règlement initial prévoyait une autorisation générale et irrévocable de diffusion. Il est recommandé de recueillir une autorisation distincte et explicite pour l'utilisation identifiable de l'image des participants.

07 | Respect du cadre de l'événement

LDA 24 peut examiner un refus de participation en cas de comportement inapproprié (harcèlement, intimidation ou autres agissements préjudiciables). Le document initial utilise l'expression « liste noire » et prévoit de ne pas rendre publics les motifs. Cette procédure et le traitement éventuel de données personnelles doivent être revus avant diffusion.

08 | Restauration et hébergement

La réservation des hôtels, gîtes et chambres d'hôtes est à la charge de chaque participant. Les repas sont organisés sous forme d'auberge espagnole, selon le programme remis.

Les boissons apportées de l'extérieur sont interdites. Une buvette proposera des boissons chaudes et froides ainsi que du vin. Les gourdes personnelles d'eau sont autorisées. L'accès derrière le bar et dans la cuisine est réservé à l'équipe d'organisation.

Validation de l'inscription : le bulletin complété, le règlement reçu et le courriel de confirmation constituent les étapes de réservation prévues par LDA 24. Le bureau de LDA 24.